

PROJET DE CONTRIBUTION

L'AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPEENNE

Bureau du Ceser du 7 février 2019

Le 15 novembre 2018, le Premier Ministre annonçait pour la rentrée 2019, une série de mesures regroupées au sein du plan " Bienvenue en France, stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux". Une de ces mesures préconise une augmentation drastique des frais d'inscription dans les universités françaises pour les étudiants venant de pays hors union européenne. Ces frais passeraient à 2 770 euros en licence et à 3 770 en master et doctorat. (Actuellement 170 en licence, 243 en master et 380 en doctorat), donc 1 452 % d'augmentation ! C'est l'application d'un droit différencié pour les étudiants extracommunautaires, et cette hausse des frais d'inscription est discriminatoire.

Aujourd'hui, la France fait partie des 5 pays qui accueillent le plus d'étudiants internationaux (*Source Campus France – Chiffres clés 2018*), et pour 35%, ces étudiants choisissent l'Ile de France en faisant ainsi la première région d'accueil du pays (*Source Campus France – Chiffres clés 2018*). La France est également le pays qui accueille le plus d'étudiants non anglophones. Dans la région, près de 40% des étudiants de nationalité étrangère viennent d'un pays d'Afrique (*A titre de comparaison en France, au niveau national, 45% des étudiants sont d'origine africaine*), à part égale entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, 26% de l'UE, 24% de l'Asie, et 11% de l'Amérique (*IAU Ile-de-France, chiffres de 2014*).

- En décembre 2016, le CESER émet un avis relatif au rapport-cadre adopté par le conseil régional le même mois : « *Une nouvelle stratégie internationale, au service des Franciliens et du développement de notre territoire* ». Ce rapport-cadre définit la stratégie de la Région, celle d'un positionnement fort région sur la scène internationale, en capitalisant notamment les liens qui unissent de nombreux franciliens à leur pays d'origine. Cette stratégie met également l'accent sur le développement économique et préserve une capacité d'action en matière de solidarité internationale ; l'avis du CESER préconise d'orienter prioritairement les actions de coopération décentralisée en direction des pays notamment du Maghreb et de soutenir les actions liées à la francophonie. Le rapport-cadre, lui, cible des régions du monde et notamment celles de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne comme objectif de développement.

Le nombre d'étudiants originaires d'Afrique est par ailleurs en constante augmentation et en les formant en Ile-de-France, cela contribue pour une grande part au co-développement des pays d'origine ainsi qu'au rayonnement de la Région à l'international.

- En 2017 le conseil régional, vote la stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) qui, dans son axe 3, prévoit de « *renforcer l'attractivité et le rayonnement des universités et des campus franciliens à l'international* ». Dans la compétition internationale et notre capacité d'attractivité, le texte remarque que "les étudiants étrangers apprécient le coût de formation faible comparé aux pays anglo-saxons"

Ce dernier élément constitue un avantage comparatif à ne pas négliger en termes d'attractivité, mais également cela participe au *soft power* de la France et de la Région Ile-de-France dans une stratégie de relations internationales plus globale, où enseignement supérieur, recherche, développement économique et partenariat internationaux sont intimement liés.

Beaucoup d'étudiants étrangers pour des raisons financières se verraient ainsi dans l'incapacité de venir faire leurs études en France, cela pourrait avoir un impact non négligeable sur les établissements d'Ile-de-France, en notamment fragilisant certaines formations, et, par la diminution du nombre de doctorants (dont un grand nombre sont d'origine Africaine) remettre en question l'existence même de certains laboratoires. Le conseil scientifique du Centre national de recherche scientifique (CNRS) et plusieurs universités franciliennes se sont d'ailleurs opposés à cette mesure. Presque un étudiant doctorant sur deux est d'origine extracommunautaire, et l'application de cette hausse risque d'affaiblir le potentiel de recherche et d'innovation de l'Ile-de-France.

Cette hausse des frais d'inscription annoncée brutalement, sans étude d'impact, va à l'encontre des stratégies régionales. Au regard des enjeux et des compétences qui sont les leurs (développement économique, partenariats internationaux, logement, etc...), la stratégie d'attractivité voulu par le Gouvernement devrait être la résultante d'une concertation avec les collectivités, et notamment les Régions.

Le risque avéré d'éviction des étudiants extracommunautaires du fait de cette hausse, risque d'être compensé par l'attractivité dont savent faire preuve d'autres pays.

Le CESER souhaite attirer l'attention de la présidente de la Région Ile-de-France sur les conséquences que peut avoir une telle mesure sur le potentiel de la recherche et de l'innovation franciliennes, et demande que cette alerte soient étudiée avec la plus grande attention au vu de cette actualité particulièrement sensible.